



Document à remplir par l'entreprise, à retourner signé par mail uniquement à :  
[conventiondeformation@amf-france.org](mailto:conventiondeformation@amf-france.org).

Après signature par l'AMF, la convention sera retournée par mail à chaque entreprise participante.

Information au 01 53 45 64 06.

## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Numéro d'enregistrement de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation auprès de la Préfecture de région d'Ile de France : 11 75 44309 75

### CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS – AMF

Adresse : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

Représentée par François ARDONCEAU, Directeur général adjoint, en charge de la gestion, de l'informatique et des ressources humaines d'une part,  
 et

1) *Raison sociale de l'entreprise* : .....

Adresse .....

Représentée par M. ...., (*préciser sa qualité*), d'autre part,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention

L'AMF organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de la formation : MIF 2 : Quelles conséquences pour les distributeurs ?
- Objectifs : Informer les professionnels des nouvelles obligations réglementaires découlant de la réforme de la directive sur les Marchés d'instruments financiers, notamment en matière de gouvernance des produits, rémunérations et avantages, exécution des ordres et *reporting* des transactions.
- Type d'action de formation (au sens de l'article L. 613-1 à 11 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) : Acquisition et perfectionnement des connaissances
- Date : 9 juin 2016

- Durée : Matin
- Lieu : Maison du Barreau – 2, rue de Harlay - 75001 PARIS

## Article 2 – Effectif participant à la formation

L'AMF accueillera les personnes suivantes : cf. *annexe 2* (à compléter par l'entreprise avec les noms et fonctions des participants) et à retourner avec la présente convention.

**Attention** : pour être inscrit, vous devrez remplir le formulaire d'inscription sur le site internet de l'événement : <http://MIF2-distribution-juin-2016.amf-france.org>

## Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

- *Frais pédagogiques* :

Coût unitaire TTC € 250 x .... stagiaire (s) = ..... € TTC

## Article 4 – Modalités de règlement

Les modalités de règlement, entre les parties prenantes à la convention, sont les suivantes : le règlement se fera par CB ou par virement bancaire à l'inscription.

**Attention** : l'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement au plus tard le 3 juin 2016.

## Article 5 – Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du code du travail).

## Article 6 – Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 12 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du travail.

## Article 7 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le .....2016

Pour l'entreprise,  
(Nom et qualité du signataire,  
cachet de l'entreprise)

Pour l'AMF,

François ARDONCEAU  
Directeur général adjoint en charge de la  
gestion, de l'informatique et des  
ressources humaines

*1 exemplaire de cette convention vous sera retourné après signature de l'AMF*



## LISTE DES PARTICIPANTS

**Dénomination et adresse de l'entreprise:**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Nom	Prénom	Fonction

Fait à Paris, le

Cachet de l'Entreprise

Nom du signataire

Signature

Qualité du signataire

*Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction de la gestion interne et des ressources humaines.*

17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 2 - tél. 01 53 45 60 00 - fax 01 53 45 61 00

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)